



# FFAM

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Site Web : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org), Courriel : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org)

## **LE PATRIMOINE DES MOULINS A EAU EN DANGER**

Depuis longtemps, les propriétaires de moulins hydrauliques constatent que toutes les actions envisagées sur les cours d'eau se font sans eux, alors qu'ils sont parmi les premiers concernés. Ils sont rarement représentés dans les CLE, ainsi que dans les instances décisionnelles comme les EPTB.

Les lois et textes leur sont imposés selon des critères souvent fallacieux et parfois au mépris des droits règlementaires dont ils disposent, sans qu'il leur soit possible de faire entendre leurs arguments.

Tous les cours d'eau sur lesquels sont implantés des moulins ont été artificialisés depuis des siècles et les modifications hydrauliques qu'ils nécessitaient pour l'utilisation de la seule source d'énergie existant alors, hormis celle des hommes et des animaux, n'ont jamais empêché la « continuité écologique », prétexte actuellement invoqué pour leur suppression.

Certes, depuis cinquante ou soixante ans, leur usage était tombé en désuétude et beaucoup n'étaient plus entretenus, ou mal. La responsabilité des désordres que cela entraînait est à partager avec l'administration qui en avait la tutelle ; si cette administration avait respecté ses obligations de surveillance et de police de façon continue, tous les ouvrages seraient restés fonctionnels et correctement gérés.

Un moulin dont les ouvrages de régulation sont entretenus et gérés permet le transport des sédiments et le passage des espèces piscicoles : sinon, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de poissons et que tous les cours d'eau seraient stériles.

**A partir des années 1960-1970, les modifications induites par l'industrialisation de l'agriculture (remembrements, mise en culture intensive, suppression des haies, drainages, etc...) et par une anthropisation anarchique des territoires (imperméabilisation des sols, constructions dans les lits majeurs, voire mineurs, rejets d'assainissements non contrôlés de produits chimiques et médicamenteux, etc...) ont eu des répercussions importantes sur la maîtrise de l'eau.**

### **Les moulins n'en sont pas responsables.**

Les hommes ont pris conscience récemment qu'il était indispensable d'économiser les ressources énergétiques non renouvelables.

Les moulins hydrauliques recèlent un potentiel énergétique important (2 700 Gigawatt – cf: rapport Dambrine-2006) qu'il est aisé de remettre en service tout en gérant correctement les cours d'eau et en conservant un patrimoine inestimable, aussi bien bâti qu'hydraulique, qui est le troisième de France.

Supprimer brutalement les seuils de moulins reviendrait à détruire un patrimoine, à priver le pays d'une source d'énergie propre et renouvelable et entraînerait des désordres que personne ne peut appréhender actuellement, et dont certaines prémices sont visibles dans les estuaires et sur les bandes côtières, envahis par les polluants.

**Colloque de Cholet, les 25 et 26 novembre 2010**